

## **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2022**

---

### **Ordre du jour :**

- Intervention du CCJ
  - Vote des taxes locales : modification de la délibération du 10 mars 2022
  - Modification délibération sur la revalorisation des loyers (erreur de date)
  - Convention avec l'État pour la dématérialisation des demandes d'urbanisme
  - Vote des subventions
  - Festival Les P'tites Vuacheries
  - Tour des commissions
  - Questions diverses
- 

Par suite d'une convocation en date du 07 avril 2022, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la salle du conseil le jeudi 10 mars 2022 à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.

Étaient présents : Alexandre BAUDET, Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Nicolas GIROD, Carole ETTORI, Béatrice TISSOT, Céline GEORG, Marie-José GIUSTI, Aline SIMOES, Sébastien REY-GORREZ

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Marie TROUILLET, Gaëlle MESSINA, Rémi BESSERER (a donné pouvoir à Jérémie COURLET), André MORARD (a donné pouvoir à Marie-José GIUSTI) Yanis ETHEVE (a donné pouvoir à Christelle DEROBERT)

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance à 20h30 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

A été nommé secrétaire de séance : Christelle DEROBERT

---

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du jeudi 10 mars 2022.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour du Conseil Municipal : Mise à disposition d'un agent technique auprès de la commune de CONTAMINE SARZIN (74270)

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **INTERVENTION DU CCJ**

Mme Carole ETTORI Maire adjointe, présente au conseil municipal les délégués du Conseil Communal des Jeunes (CCJ).

Après présentation, les intervenants soumettent aux élus différentes idées pour :

- 1°) Les loisirs
- 2°) L'environnement
- 3°) Et les animations

1°) Les loisirs :

Aménagement d'un espace pour les grands à côté de l'espace petits avec :

- \* Une tyrolienne
- \* Un city stade
- \* Un tourniquet

Et souhaite déplacer la table de ping-pong sur une surface plane et enlever les cages de foot pour mettre un city stade

2°) Environnement :

- \* Participer au fleurissement des bassins
- \* Planter des courges à la maison communale pour halloween

3°) Animations :

- \* Proposition de jeux en bois aux « Vuacheries » du 30 juin prochain
- \* Construction avec Florent d'une boîte à livres vers la bibliothèque
- \* S'approprier un espace "fermé" pour les jeunes ados

L'ensemble du conseil félicite les représentants du CCJ pour leurs idées et leur dynamisme.

Après cette présentation claire des différents souhaits de la part des jeunes ados, une réflexion est engagée par le conseil municipal, à savoir :

- \* les équipements sur le parc existant (faut-il remettre de la terre sur le terrain ? Quel budget est à prévoir pour l'équipement ? etc.)
- \* le local fermé (peut-on leur proposer le foyer située au-dessus de la salle association ? Quel cadre pour les accompagner ?)

Une réponse sera donnée au CCJ avant les grandes vacances.

Monsieur le Maire ajoute que la MJC du Vuache a pour projet la création d'un pôle animation 12 /15 ans sur les 9 communes adhérentes avec, à l'appui, l'embauche de 2 animateurs.

Les 9 communes ont donné leur accord de principe ; pour cela un local doit être mis à disposition dans chaque commune ainsi qu'un adulte référent.

Les élus répondent que le foyer serait adapté aux jeunes, il serait alors nécessaire de régler l'utilisation du local avec les musiciens actuels. Les élus se posent la question si il n'est pas opportun de créer une association de jeunes ; il y aurait peut-être la possibilité de partager le foyer avec les musiciens. Affaire à suivre...

### **DEL 16 2022 : VOTE DES TAXES LOCALES : MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 10 MARS 2022**

*Suite à la demande de la Préfecture, la délibération n°12\_2022 passée à la dernière réunion de conseil, doit être modifiée ; la présente délibération annule et remplace donc la délibération n°12\_2022.*

La Communauté de Communes Usses et Rhône ayant opté pour l'option à fiscalité professionnelle unique à compter de 2022, la commune de Minzier, membre de cet EPCI, n'a pas à voter de taux en matière de CFE.

Sur proposition de la commission finances, le conseil municipal décide, à l'unanimité de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2022, soient :

**Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 20.53 %,**

**Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 36.70 %.**

### **DEL 17 2022 : MODIFICATION DE LA DELIBERATION SUR LA REVALORISATION DES LOYERS (ERREUR DE DATE)**

*Suite à une erreur de frappe sur la délibération n°13\_2022 passée à la dernière réunion de conseil, il est nécessaire de modifier la date de revalorisation des loyers des commerces et des activités tertiaires.*

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le taux de l'indice de référence des loyers commerciaux de l'INSEE du 3<sup>ème</sup> trimestre 2021 s'élève à 3.46 % et celui des loyers des activités tertiaires de l'INSEE du 3<sup>ème</sup> trimestre 2021 s'élève à 2,96 %.

Il demande aux conseillers municipaux l'autorisation de revaloriser lesdits loyers et réajuster les charges mensuelles de chaque locataire suivant les dépenses réelles de l'année au **1<sup>er</sup> mai 2022**.

Après avoir délibéré, et au vu l'indice de référence, soit :

\* loyers commerciaux de l'INSEE à hauteur de + 3.46 %,

\* loyers des activités tertiaires de l'INSEE à hauteur de + 2,96 %,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter les loyers à compter du **1<sup>er</sup> mai 2022** :

\* des commerces de + 3.46 %

\* des activités tertiaires de + 2.96 %

Et de réajuster les charges mensuelles de chaque locataire suivant les dépenses réelles de l'année.

## **CONVENTION AVEC L'ÉTAT POUR LA DEMATERIALISATION DES DEMANDES D'URBANISME**

Le conseil n'a pas tous les éléments pour l'établissement de la convention avec la préfecture.

Monsieur le Maire précise aux élus que la gestion d'un dossier d'urbanisme sera plus rapide qu'un dossier papier et qu'un 2nd ordinateur devra être mis à disposition aux élus de la commission d'urbanisme pour consultation des demandes d'autorisation émises par voie dématérialisation.

Le sujet sera à l'ordre du jour lors d'un prochain conseil.

### **DEL 18 2022 : MISE A DISPOSITION D'UN AGENT TECHNIQUE AUPRES DE LA COMMUNE DE CONTAMINE SARZIN**

Monsieur le Maire de Minzier rappelle à l'assemblée la volonté de recruter une personne supplémentaire au sein du service technique afin de pallier à l'accroissement d'activité et ce à concurrence de 28 h par semaine. Afin de mutualiser les services et garantir un salaire acceptable à la personne recrutée, la commune de Contamine-Sarzin serait intéressée pour disposer de cet agent à raison de 7 heures hebdomadaires.

Afin de mettre en place cette mise à disposition, Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de convention avec la commune de Contamine-Sarzin.

Après lecture, le conseil municipal accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

### **DEL 19 2022 : Vote des subventions**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

#### **SUBVENTIONS 2022**

<b>Associations</b>	<b>Nbre de licenciés de la commune</b>	<b>Montant accordé</b>
MJC du Vuache		8 137.00 €
Biblio		1 200.00 €
Souvenir Français		100.00 €
AFN		100.00 €
Fédération sportive des Usses	30X15€	450.00 €
Stimulusses		100.00 €
Panier du cœur		500.00 €
Protection civile		150.00 €
Basket ASF	16X15€	240.00 €
Espace Femme		200.00 €
Choucas	7X15€	105.00 €
On's Bouge		200.00 €
Union Bouliste		100.00 €
Les barracoins		100.00 €
Loisirs du Vuache		100.00 €
Vic		100.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>11 882.00 €</b>

## **FESTIVAL LES P'TITES VUACHERIES**

Quatre communes sont concernées par ce festival

Cet évènement aura lieu à Minzier le 30 juin 2022 et il est basé sur le spectacle de rue.

Ce projet est géré en totalité par la Mjc du Vuache ; une participation de 2 000 euros est demandée à chaque commune. Le conseil donne son accord de principe. Une rencontre est prévue avec la MJC pour l'organisation.

### **TOUR DES COMMISSIONS**

#### **Communication :**

Le Minzierois est en cours de rédaction, les articles devront être déposés d'ici un mois.

Le livret d'accueil est en cours.

#### **Environnement :**

**ONF :**

Dégagement des plantations : 1 400 € HT

Entretien de limites cadastrales, débroussaillage manuel : 3 340 € HT

La commission réfléchit à une éventuelle restauration d'une prairie à molinie via un chantier participatif cet automne.

#### **Voirie :**

\* la convention « balayeuse » a été signée par les 4 mairies concernées le 9 avril dernier ; pour compenser les heures de Florent sur la commune de Contamine-Sarzin, cette dernière est prête à mettre à disposition sa machine de marquage au sol.

#### **\* Recensement des ponts :**

Pour mettre aux normes les ponts communaux, la Préfecture de Haute-Savoie propose un diagnostic avant travaux ; pour bénéficier cette aide, les ponts doivent avoir une arche de + de 1,80 L et + de 1,80 l, une étude sera donc faite prochainement pour les ouvrages concernés.

#### **Travaux Eau Potable :**

Les travaux au réservoir lieu-dit Verney avec installation Uv ont commencé avec mise en place des canalisations jusqu'à la Pierre 33. Monsieur le Maire rajoute qu'un point d'eau sera installé vers les toilettes sèches à la Pierre 33

#### **Sivu du Vuache :**

Pour améliorer le stade de foot à JONZIER-EPAGNY, Monsieur Sebastien REY-GORREZ informe le conseil que deux solutions sont proposées :

\* changer le revêtement du terrain actuel pour 500 000 €

\* ou installer un nouveau terrain supplémentaire pour 900 000 € subventionnés à hauteur de 40 à 50 % pour répondre aux besoins du club (accès) et augmenter la durée de vie du 1<sup>er</sup> terrain.

Une offre sera faite avant l'été

#### **Parc de Logements**

2 locaux professionnels sont disponibles : le premier au rez-de-chaussée de la résidence de l'Écule ; le second au rez-de-chaussée de la résidence du Bar à thym au lieu et place du cabinet shiatsu

#### **Infrastructure :**

Lac vert : le planning entretien est à mettre en place

**Salle des associations :**

\* installation cuisine prévue les 16 et 17 mai prochains

\* la consultation se termine le 30 avril ; le résumé des propositions sera fait courant mai 2022

Urbanisme : Sébastien REY-GORREZ, Maire Adjoint en charge de l'urbanisme, informe le conseil que la révision numéro 1 du PLUI est approuvée : Les demandes d'urbanisme sont soumises au règlement révisé depuis le 28 mars 2022.

Monsieur REY- GORREZ présente les demandes d'autorisation d'urbanisme accordée :

### **DECLARATIONS PREALABLES**

<b>Numéro</b>	<b>Demandeur</b>	<b>Adresse des travaux</b>	<b>Nature des travaux</b>	<b>Date et n° d'Arrêté</b>
07418422X0001	GIROD Thierry	470 route de Prevy	Mur en enrochement	Arrêté de non opposition avec prescriptions du 10.03.22 n°10/2022
07418422X0002	LE CORRE Amélie	42 imp. Chez Beguet	Réfection de toiture	Arrêté de non opposition du 17.03.22 n°12/2022
07418422x0003	BAILLOUX Guillaume	158 rte des Devins	Transformation porte de garage en porte d'entrée + fenêtre	Arrêté de non opposition du 18.03.22 n°15/2022
07418422X0008	REY-GORREZ Sébastien	100 impasse du Verger	Installation d'un carport	Arrêté de non opposition avec prescriptions du 11.04.2022 n°19/2022

### **PERMIS DE CONSTRUIRE**

<b>Numéro</b>	<b>Demandeur</b>	<b>Adresse des travaux</b>	<b>Nature des travaux</b>	<b>Décision</b>
07418421X0004t01	KARATAS Ozgür et Aylin	Route de Prevy	Transfert de permis de construire	Accord du 10.03.22
07418421X0016	HUDRY Denis	265 route de la Fruitière	Construction d'un nouveau bâtiment (rangement archives et de bureaux)	Accord du 18.03.2022
07418421X0017	DE BOISSIEU Stanislas	1487 route des Hameaux	Construction d'une maison individuelle	Accord du 18.03.2022
07418421X0021	BOUTEMEUR Christopher et Priscilla	Route des devins	Construction d'une maison individuelle	Accord du 21.03.2022
07418421X0011	CCUR Paul RANNARD	Au Pont Fornant	Construction d'un bâtiment sur 2 niveaux comportant une crèche et au RDC et locaux associatifs au R+1	Accord du 28.03.2022
07418422X 0001	VAN DENABEELE François/KHEFIFI Sarah	Route du Pont Fornant Lotissement Pré Cassis	Construction d'une maison individuelle sur 3 niveaux	Accord du 26.03.2021

### **Questions diverses**

Le clocher : un contrat d'entretien annuel a été signé avec la société Paccard pour un montant de 220 € HT.

Apéro citoyen : Accord de principe pour :

Le pique-nique prévu le 28 août au centre du village avec

- \* Marche à pied le matin
- \* Apéro offert par la municipalité
- \* Et Barbecue à midi

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

La séance est levée à 22h45.

Le Maire de Minzier,  
Jérémy COURLET

Le secrétaire de séance,  
Christelle DEROBERT